



action Sante

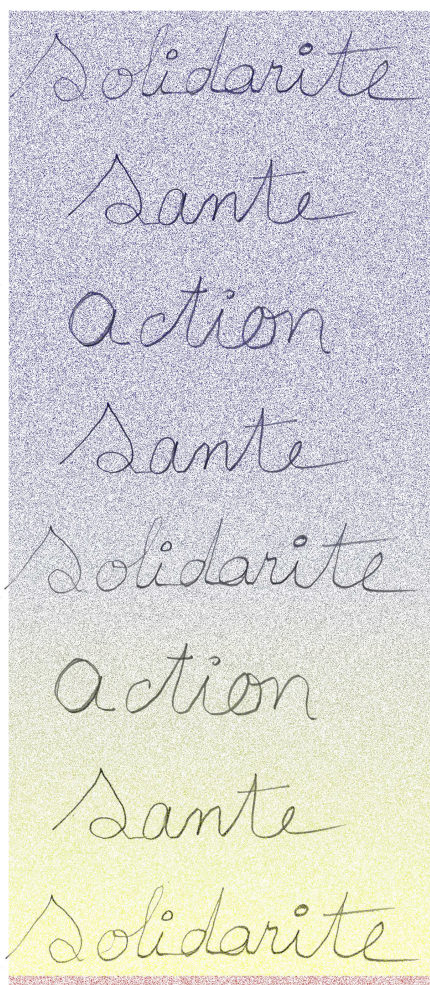
N° 25
Février 2024

Edito

Ce début d'année 2024 se caractérise par de nouvelles attaques contre notre protection sociale. Avec la loi immigration, ce sont les fondements même de la Sécurité Sociale qui sont remis en cause. De nouvelles franchises vont davantage impacter le recours aux soins pour les plus défavorisés. Dans le même temps, les entreprises du CAC 40 réalisent des profits colossaux qui sont gaspillés avec le versement en grande partie de ceux-ci aux actionnaires, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat d'actions qui augmentent la valeur nominale de leurs placements. La crise agricole met en évidence la disparité des exploitations agricoles et les faveurs des pouvoirs publics pour les grandes exploitations de type industrielles, grandes utilisatrices de pesticides qui contribuent à dégrader la santé des populations. Les populations ont besoin du développement d'une agriculture bio, paysanne et locale qui permet de les nourrir sans les rendre malades. Une agriculture sans utilisation de pesticides qui contaminent à la fois les sols, l'air que nous respirons et les eaux de consommation.

De leur côté, les emballages et/ou contenant en plastique contaminent les populations par les phtalates, qui selon certaines études, entraînent des naissances prématurées et une augmentation de la mortalité infantile.

C'est ce qui nous a amenés à participer avec une cinquantaine d'organisations, à un vaste projet en direction des femmes enceintes sur la région lédonienne. Celui-ci consiste à leur fournir une alimentation bio saine pendant leur grossesse afin de protéger leur futur enfant. Nous vous invitons vivement à suivre et à participer à ce projet novateur. Nous y reviendrons dans nos différentes publications et sur notre site INTERNET.



**Association Santé Solidarité
Centre Social
2 Chemin de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER
actionsantesolidarite@gmail.com
www.sante-environnement-jura.fr**

LOI IMMIGRATION ATTAQUE DES FONDE- MENTS DE LA SECURITE SOCIALE

La Sécurité Sociale a été créée sur les fondements suivants:

Chacun cotise en fonction de ses moyens et chacun bénéficie en fonction de ses besoins. C'est la base même de la solidarité.

Avec la loi immigration certains cotisants, en fonction de leur nationalité, ne pouvaient prétendre aux prestations qu'après un délai de carence.

Les bases mêmes de la Sécurité Sociale étaient remises en cause. Le Conseil Constitutionnel a censuré cette partie de la loi. Mais reste l'intention des parlementaires qui ont voté la loi (macronistes, Les Républicains et Rassemblement National). Pour en savoir plus rendez vous sur notre site INTERNET.

DEPENDANCE : UN PROJET QUI EVINCE LA SOLIDARITE ET LA SECURITE SOCIALE

Le 24 janvier dernier , le Comité Consultatif du Secteur Financier a élaboré un projet d'assurances dépendance obligatoire adossé aux contrats d'assurance santé.

Ce comité a repris les caractéristiques des contrats d'assurance dépendance actuellement mis sur le marché qui sont boudés par la population, du fait du montant des prestations insatisfaisantes et des cotisations élevées. Ceci pour le plus grand profit de la finance. La dépendance exige la solidarité au travers de la Sécurité Sociale et non des produits financiers trompeurs.

Mais ce comité veut rendre obligatoire ces contrats financiers plutôt que de les remplacer par une couverture solidaire gérée par la Sécurité Sociale.

Dans quel but.?

N'est-ce pas pour permettre à la finance de faire des profits supplémentaires alimentés par des cotisations des populations ?

LOI IMMIGRATION ET CONSEIL CONSTITU- TIONNEL

Le Conseil Constitutionnel a censuré certains articles de la loi immigration. Mais cette censure a été faite au motif « *de cavaliers législatifs* ». Les articles n'ont pas été censurés sur le fond. D'ailleurs, des sénateurs ont redéposé un projet de loi les reprenant. C'est la Sécurité Sociale qui est visée dans cette affaire. Ils leur faut enfoncer une brèche dans son principe pour permettre ensuite de supprimer des prestations sans difficultés.

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES

Communiqué du 30 janvier 2024

Nous entendons et partageons le profond mal-être des agriculteurs et agricultrices qui demandent à pouvoir vivre dignement de leur travail.

Le modèle de développement agricole mené depuis des décennies, est responsable de cette situation catastrophique.

Catastrophique parce qu'il ne permet pas à la majorité des agriculteurs et agricultrices de vivre de leur travail.

Catastrophique parce que ce modèle agricole industriel basé sur l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides est responsable en grande partie des pollutions conduisant à l'explosion des maladies chroniques que doit supporter la population au travers de la Sécurité Sociale.

Catastrophique parce que cette même utilisation des pesticides conduit en partie à une augmentation importante de l'infertilité.

Catastrophique parce que le monde agricole subit de plein fouet les conséquences du changement climatique et de

l'érosion de la biodiversité.

Cette agriculture industrielle est à bout de souffle et détruit les écosystèmes nécessaires à une agriculture durable capable de nourrir les populations sans dangers sanitaires.

Nous soutenons les agriculteurs et agricultrices qui se sont engagés dans la production bio. Ils montrent la voie vers une modification profonde des pratiques culturelles répondant aux besoins de la population et de l'environnement. Le salut des agriculteurs et agricultrices est dans la promotion d'une agriculture paysanne et agroécologique sur des fermes de taille humaine produisant une alimentation sûre, diversifiée, durable et de qualité qui nourrissent réellement la population et assure un revenu décent aux producteurs.

Dans une phase de transition, il sera nécessaire de réorienter les aides vers l'installation des pratiques agroécologiques pour une production à proximité des lieux de consommation.

LA DEGRADATION CONTINUE DE LA SECURITE SOCIALE POUR ALIMENTER LES PROFITS PRIVES.

La Sécurité Sociale, dans l'optique de ses créateurs, c'est bien davantage qu'une assurance maladie, qu'une offre de prestations familiales ou de pensions.

En effet, en remplacement des assurances sociales non obligatoires, la création de la Sécurité Sociale en 1945 par le ministre communiste Ambroise CROIZAT et le faut fonctionnaire gaulliste Pierre LAROCHE instaure des **droits sociaux**. Cette création permet de rompre avec l'assistanat déshonorant pour les bénéficiaires contraints d'y recourir, et avec son manque d'efficacité dû au non recours par certains. Cela doit faire réfléchir dans la situation actuelle avec le retour à l'assistanat sous diverses formes ou l'obligation de souscrire des contrats d'assurances santé complémentaires. Ce retour c'est la remise en cause de la vocation universaliste de la Sécurité Sociale qui justement instaurait les droits sociaux. Elle permettait à tous de se sentir intégrés dans la société. Tous les travailleurs cotisants et leur famille, en tant qu'ayant droits, pouvaient bénéficier des mêmes droits sociaux selon le principe « **chacun cotise en fonction de ses moyens et bénéficie en fonction de ses besoins** ». Payer une cotisation ouvrait des droits universels pour bénéficier

des prestations maladie, famille, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles de la part d'une institution gérée jusqu'en 1967, par ses représentants élus, ceci, en dehors de la tutelle de l'Etat.

Pourquoi revenir sur ces origines ?

Tout simplement parce que les attaques successives depuis 1967 ont eu pour effet de saper complètement ce fonctionnement solidaire. Tant et si bien qu'actuellement, les populations ne voient dans la Sécurité Sociale que l'administration étatique qu'elle est devenue avec toutes ses carences.

L'Etat l'utilise effectivement pour transférer des fonds, de la poche des populations vers les entreprises afin d'augmenter leurs profits. Pour le faire, les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de diminuer la démocratie dans la gestion de l'institution **et ont finalement remplacé la cotisation par l'impôt pour en prendre la gestion**. C'est ainsi que l'Etat a joué, et joue, avec les cotisations dites patronales, **mais qui sont en fait une partie du salaire**. Il diminue constamment le montant de ces cotisations sous couvert de difficultés économiques supposées des entreprises en mettant dans le même sac les monopoles du CAC 40 et les artisans.

.Mais comme il faut bien équilibrer les comptes, ces exonérations de cotisations conduisent inévitablement à des baisses de prestations (baisse des taux de remboursement, création de franchises de toutes sortes, invention du forfait hospitalier, recul de l'âge du départ à la retraite, diminution des APL, etc).

Ce qui fait les affaires de la finance qui s'engouffre dans les contrats complémentaires maladie, dans les fonds de pensions, dans la prise en charge de la dépendance. Mais tous ces contrats s'ils leur permettent de faire d'énormes profits, cassent la solidarité et l'universalité de la Sécurité Sociale.

Ces contrats groupes rendus obligatoires avec participation des entreprises, permettent l'accélération des attaques contre la Sécurité Sociale. En effet, ces participations à la prime d'assurance (et non plus à une cotisation) permettent la surenchère dans la prise en charge des dépassements d'honoraires ce qui permet de les multiplier. Mais alors, ceux qui sont hors de l'entreprise (étudiants, chômeurs, retraités) doivent payer des primes d'assurances complémentaires toujours de plus en plus élevées avec des prestations en baisse.

Dans le même temps, la prise en charge des dépassements d'honoraires, permet le développement des cliniques privées qui captent les professionnels de santé, dépouillent ainsi les hôpitaux publics et entraîne une crise de ce secteur public de santé. C'est l'entrée de la finance dans le système de santé. Par exemple le Crédit Agricole détient un très gros pourcentage (39,82%) de RAMSAY SANTE qui a réalisé en 2019 un Excédent Brut d'Exploitation de 330,8 M€ pour un chiffre d'affaires de 3 401 M€ et qui s'engage

dans des réseaux de soins primaires profitant des déserts médicaux.

Voilà comment sont remis en cause la solidarité et les fondements de la Sécurité Sociale.

En ce début d'année, deux nouvelles attaques contre la Sécurité Sociale sont presque passées inaperçues car elles ont été réalisées d'une manière indirecte, comme souvent.

La première, avec la loi immigration, (avortée pour l'instant à la suite des décisions du Conseil Constitutionnel), de rompre avec le principe fondamental de la Sécurité Sociale qui permet à tout cotisant de bénéficier immédiatement des prestations sans latence. (Voir les brèves dans ce bulletin).

La seconde, fin janvier, avec le projet d'assurance dépendance qui serait rendue obligatoire, alors que les populations la rejettent du fait de son inefficacité. (Voir les brèves dans ce bulletin).

Dès lors qu'a été supprimée la gestion démocratique de la Sécurité Sociale, l'Etat en a profité pour s'attaquer à ses objectifs d'universalité et de solidarité, et l'utiliser aux dépens des populations. Cela lui a permis de transférer plus de 10% des richesses produites dans notre pays (PIB) de la poche des citoyens à celle des entreprises et notamment celles du CAC 40, afin d'augmenter leurs profits. Cela représente 263 Milliards € par an. Essayez d'imaginer ce que la Sécurité Sociale aurait pu financer notamment dans le domaine de la santé ou dans le logement. Mais la plupart de ces 263 Milliards€ sont allés dans les poches des très riches sous forme de dividendes. C'est un gâchis énorme qui est à la source de toutes les

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU PREMIER MINISTRE

DES ANNONCES SANS GRANDE PORTEE

Combattre les déserts médicaux:

« Je nommerai un émissaire chargé d'aller chercher à l'étranger des médecins qui voudraient venir exercer en France ». Une annonce martiale qui devrait faire tiquer les gouvernants des pays concernés, guère mieux lotis en la matière.

Concernant les hôpitaux:

Olivier MILLERON cardiologue membre du collectif inter hospitalier affirme:

« On a droit à des mesurètes, des mesures de gadget, tout ça reste très anecdotique par rapport à la crise actuelle, aux déficits historiques des hôpitaux, aux services d'urgences qui ferment faute de personnels, aux problèmes d'attractivité »

Chômeurs en fin de droits fragilisés

Gabriel ATTAL a annoncé la suppression de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) que touchent les chômeurs après avoir épuisé leurs droits. Elle sera remplacée par le RSA (Revenu de solidarité active). 58% des bénéficiaires sont des chômeurs âgés en attente de leur mise à la retraite. Cela touche 261 000 personnes qui vont voir leurs ressources diminuer. Outre que c'est encore une attaque contre les plus démunis avec une perte de l'ordre de 8 à 16% selon les cas, c'est aussi un transfert de charges sur les départements qui financent le RSA au travers de l'aide sociale. Puis en 2025, cette aide sera soumise à certaines obligations de travail qui laisse supposer des coupes sombres dans son versement.

Obligation des gardes pour les médecins:

Dans les départements qui n'auront pas mis en place, cet été, des services d'accès aux soins mêlant SAMU et médecine de ville, les médecins devront assurer des gardes. Espérons que ce palliatif désengorge les urgences.

Pour plus d'informations et de conseils, utilisez notre site INTERNET:
www.sante-environnement-jura.fr

MORTALITE INFANTILE : UN CONSTAT ACCABLANT

Pourquoi le risque de mourir d'un enfant de moins d'un an est-il, par rapport à la Suède, 2 fois plus élevé en France, 3 fois plus en Seine-Saint-Denis et dans le Jura et 4,5 fois plus dans les DOM ? En 2021, si la France avait eu le même taux que celui de la Suède, 1397 décès auraient été évités.

L'OCDE montre qu'en 1995 sur 25 pays actuels de l'Union Européenne, la France occupait la 3ème position, derrière la Finlande et la Suède. En 2021, **La Finlande et la Suède occupent toujours les 2 premières places, mais la France est passée en 20ème position. Un pays comme l'Estonie est passé à l'inverse de la 23ème place à la 5ème place. Ce n'est pas qu'une question de richesse.** Le PIB par habitant de l'Estonie correspond à 64% de celui de la France. **De très nombreuses études pointent le lien entre exposition environnementale aux perturbateurs endocriniens et pré-**

maturité, et montrent par exemple que la réduction de la seule exposition aux phtalates des femmes enceintes se traduit par une diminution très significative du risque de prématurité.

Une étude, publiée en septembre 2022 dans le journal de référence JAMA Pediatrics, donne une synthèse des 16 études réalisées aux Etats-Unis entre 1983 et 2014 dans le cadre du programme NHANES sur le lien « Prématurité et Phtalates ». L'originalité de cette étude est l'évaluation du gain de santé à attendre d'une réduction de la contamination des femmes enceintes : **50 % de contamination en moins, c'est 12% de cas de prématurité en moins et même 32% pour une diminution de contamination de 90%. Il est urgent de prévenir ces prématurités et ces décès en prenant en compte ces études et en luttant contre les phtalates.**

LA POLLUTION DE L'EAU N'EST PAS UNE FATALITÉ.

Beaucoup de personnes, une bonne part des Jurassiens ne savent pas toujours si l'eau qu'ils boivent quotidiennement est sûre ou non, sur un plan sanitaire. Qu'il s'agisse d'une pollution temporaire ou plus pérenne. D'une pollution bactériologique ou physico-chimique. Pourtant, concernant, par exemple les pesticides, des analyses ont montré leur présence dans de nombreuses communes du bassin lédonien.

Comment peut-on expliquer cet état de fait ?

-Les analyses effectuées sur les captages sont aléatoires, incomplètes. Les PFAS (polluants éternels), par exemple ne sont pas encore recherchés, et le nombre des analyses varie selon les communes et les ARS.

-Trop souvent on déplore un manque de réactivité de certains élus locaux, syndicats ou régies des eaux pour avertir les consommateurs rapidement d'un événement de pollution. Et aucune mesure concrète de protection n'est alors mise en place en direction des nourrissons et des femmes enceintes.

-La mise en évidence de la présence de résidus de pesticides est

biaisée puisque les taux de « pertinence » ont été relevés (cf lettre 2022 36 site INTERNET)

-L'usage de pesticides ou d'herbicides nocifs fait l'objet d'une réglementation contradictoire, par trop frileuse nationalement et au niveau de l'Europe, pour interdire définitivement ceux que des chercheurs ont pourtant désignés comme cancérigènes probables.

-Des agences sanitaires ont encore un fonctionnement institutionnel antinomique : un de leurs pôles autorise des produits quand un autre chargé de la veille sanitaire cherche à les interdire. (lettre 2023 36 site INTERNET)

-Si la surveillance commence à se mettre petit à petit en place, on ne s'intéresse pas encore à la pollution des sols non arables, qui pourtant peut se retrouver à la longue dans les eaux souterraines puis au robinet. (Des terrains de foot sont encore massivement traités avec des herbicides).

La consommation d'eau en bouteille est-elle une alternative sûre pour notre santé ? Non ! Des publications de chercheurs ont montré qu'elles sont, elles aussi, polluées. Il s'y ajoute la contamina-

tion par les phtalates contenus dans le plastique des emballages. Et c'est sans compter le non sens écologique que représente le déplacement d'énormes volumes d'eau conditionnée d'une région à l'autre.

MAIS, il y a des raisons d'espérer et de continuer à se mobiliser.

Grâce à une politique en faveur de la protection des nappes phréatiques, par des conventions passées avec les agriculteurs du secteur, la Régie de l'eau ECLA réussit à fournir à ses usagers une eau d'une qualité supérieure à celle de la moyenne nationale. (Concentration en nitrates, bactériologie, microparticules de pesticides, référence de qualité « nourrissons/femmes enceintes..)

Il est donc possible d'y arriver.

Il faut que cette qualité d'eau du robinet concerne un nombre accru de jurassiens. Par quels moyens ? La sensibilisation des usagers, des signatures de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et de conventions, le développement et soutien à l'agriculture bio locale, l'interpellation des élus, la mobilisation

LES TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT : UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE

Troubles du spectre de l'autisme (TSA), trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie, dysgraphie, trouble du développement intellectuel (TDI), deviennent le quotidien des professeurs des écoles.

En l'absence d'études épidémiologiques en France, le médecin de santé publique Etienne POT, nommé en novembre 2023 délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du développement (TND), annonce dans le journal Le Monde du 7 février 2024 « *qu'il nous faut encore raisonner en transposant des études internationales à la situation démographique française* ».

Avec ces références à l'international, on

constate une augmentation importante du nombre de cas à tel point que près de 18% des enfants sont atteints aux USA de troubles du neurodéveloppement.

En France « *dans une classe ordinaire de 25 à 30 élèves, vous avez toutes les possibilités statistiques d'avoir au moins un enfant présentant l'un de ces troubles* » relève la pédopsychiatre Frédérique BONNET-BRILHAULT responsable du Centre d'excellence EXAC-T du CHRU de TOURS et des hôpitaux universitaires du Grand Ouest.

Alimentation, mode de vie, exposition à certains polluants ou à des perturbateurs endocriniens ne sont sans doute pas étrangers à cette augmentation des cas.

Avec le lancement en 2023 de la cohorte

Marianne qui vise à suivre 1 700 familles, les études épidémiologiques vont faire un pas de plus dans la recherche des causes de l'augmentation de ces maladies.

Va-t-on, enfin mettre en relation le développement de ces maladies et les contaminations par les perturbateurs endocriniens au cours de la grossesse et pendant le développement de l'enfant ? De nombreuses études mettent en évidence un lien entre les TDAH et la contamination par les phtalates que l'on retrouve notamment dans les emballages plastiques, les cosmétiques, les revêtements de sols. Il est urgent de les prendre en considération.